

Subsides

Des voix: Oh! oh!

M. Baldwin: Et nous sommes revenus deux jours en septembre pour régler un problème particulier qui se posait à ce moment-là. Nous avons vigoureusement réclamé des mesures pour lutter contre le chômage d'hiver que les circonstances laissaient déjà prévoir. Mais on nous a raconté que tout était beau, que tout allait bien, que tout était rose.

Le ministre des Finances reconnaît qu'il a parcouru le pays en juin. Il reconnaît avoir eu connaissance du problème. Mais parce que le premier ministre (M. Trudeau) et les autres honorables députés d'en face ont décidé de déclencher des élections, ils ont camouflé le problème et n'ont rien fait pour le régler, comme dans le cas de la caisse d'assurance-chômage. On n'entreprend pas un programme de travaux d'hiver comme on ouvre le robinet d'un fût de bière. Il faut du temps, des préparatifs, des préavis. Je viens d'une région où bien des petites municipalités doivent faire des pieds et des mains pour procurer à leur population les services sociaux dont elle a besoin. Pour profiter d'un programme de ce genre, il leur faut un préavis de plusieurs mois. Juin n'aurait pas été trop tôt, monsieur l'Orateur. Honte au gouvernement qui n'a pas su agir quand il le pouvait, alors qu'il était parfaitement au courant des faits!

• (1740)

Au mois de janvier, il y avait 688,000 chômeurs au Canada. Combien y en aura-t-il en février? Le gouvernement s'attend-il à ce qu'un programme de ce genre apporte un adoucissement pendant le reste de l'hiver? A vrai dire, l'adoucissement se fera à peine sentir. Il est vrai que les effets de ce programme pourraient se faire sentir l'an prochain, du moins on l'espère, mais je soutiens qu'il est honteux et révoltant d'avoir attendu au mois de février avant de prévoir, pour la première fois, les mesures qui s'imposent pour venir en aide aux chômeurs du Canada au moyen de programmes semblables. Évidemment—et cela doit être évident—les programmes qui seront lancés auront des effets curatifs bien insignifiants pendant le reste de l'hiver. Cette responsabilité retombe sur les épaules des députés d'en face. La population du Canada ne l'oubliera pas de sitôt.

Nombreux sont les domaines que je pourrais aborder. En premier lieu, cette mesure législative aurait pu être présentée sous forme de loi. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) lui-même croyait qu'il s'agissait d'une loi. Le gouvernement a pris l'habitude d'inclure ces questions dans le budget avec toutes les particularités, les exceptions et les réserves qui s'y rapportent. A mon avis, il aurait fallu en faire une loi le printemps ou l'été dernier. La Chambre aurait dû pouvoir renvoyer cette mesure législative à un comité permanent composé de députés dont la connaissance des besoins de la population du Canada dépasse de beaucoup celle des députés d'en face. Comme apport à ce projet de loi, on aurait pu faire entrer le point de vue et les instances des électeurs du Canada tout entier.

C'est une erreur manifeste que d'essayer de prévoir des mesures pour combattre le chômage par le truchement d'articles de budget. Heureusement, Grâce à notre esprit d'invention et grâce à une sage décision qui a été prise, nous sommes maintenant mieux à même de débattre la question que nous ne l'aurions été. S'il n'en était pas ainsi, le comité se serait limité à un débat de courte durée et si la question avait été soulevée le dernier jour de la période prévue, un crédit de 350 millions de dollars n'aurait fait

[M. Baldwin.]

l'objet d'aucun débat. Telle n'est pas la façon de traiter une mesure législative de cette importance.

J'aurais bien d'autres choses à dire, monsieur l'Orateur, mais je sais que des députés de tous les partis veulent intervenir dans ce débat; je garderai donc mes commentaires pour plus tard, quand la Chambre se formera en comité plénier.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé souvent, si un certain parti devait prendre la tête du gouvernement, s'il serait en mesure de faire plusieurs des choses qu'il avait promises. Après avoir vu évoluer le ministre des Finances actuel (M. Turner), je pense qu'il faudrait en arriver à la conclusion que cela ne se pourrait pas. J'ai été très surpris cet après-midi lorsqu'il a dit que ce qu'il faisait était bon, parce que ses conseillers le lui avaient dit. C'était là les mêmes conseillers qui avaient donné leurs avis au gouvernement antérieur et probablement aussi au gouvernement d'avant. Je suis certain également que ces conseillers diront au gouvernement à venir encore les mêmes choses. Il est temps que nous étudions une fois de plus le Règlement de la Chambre de façon à donner aux députés l'occasion de contribuer quelque chose, au lieu que ce soit les fonctionnaires qui ne s'intéressent pas réellement à la façon dont les lois sont adoptées, pourvu que celles-ci s'inspirent de leurs propres lignes de conduite.

Je ne suis pas d'accord avec l'argument du député du Yukon. Peut-être a-t-il dû saisir l'occasion de présenter un avis pour la simple raison que c'est là un précédent que nous avons récemment mis de l'avant. Je crois que le problème réel avec le bill dont nous sommes saisis est réellement ce que le député de Peace River (M. Baldwin) a exposé dans ses remarques. Ces prévisions budgétaires sont réellement un projet de loi. Elles ont tous les pouvoirs d'un statut et elles deviendront statut, car elles seront présentées sous forme de projet de loi. Ce projet de loi deviendra statut à la suite de l'adoption des prévisions supplémentaires. A mon avis, c'est là une façon déplorable de faire les choses: c'est une façon horrible de proposer une loi. Ce projet de loi sera une loi déplorable qui aura de mauvaises conséquences pour bon nombre de raisons.

Je suis tout à fait d'accord que nous avons besoin de projets de travaux d'hiver. J'en ai discuté avec un certain nombre de municipalités dans ma circonscription et toutes sont d'accord pour dire qu'elles pourraient probablement gratter au fond des tiroirs de leur caisse quelque argent, si on leur accordait un emprunt à long terme—ce que probablement elles ne peuvent se permettre. Si les députés voulaient réellement fournir des capitaux pour les travaux d'hiver, je suis certain qu'ils seraient d'accord pour dire qu'il doit y avoir certains critères et ceux-ci ne peuvent être exposés dans des prévisions supplémentaires.

Supposons, par exemple, que la province d'Ontario veuille utiliser sa contribution de trois ans qui s'élève à environ 100 millions de dollars pour des travaux à l'aéroport projeté de Pickering. Il est possible que la province d'Ontario considère qu'il s'agit là d'un projet de travaux d'hiver très utile dans cette région. Bien que le ministre des Finances affirme avoir discuté cette proposition avec toutes les provinces il y a six mois, chose certaine, en Ontario, pour autant que je sache, il n'existe pas de formules de demandes pour ces projets. Nous sommes déjà au moins de février, et les plus grands avantages à retirer de cette loi cesseront à la fin de mai.